

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Veyrier

du - 6 juillet 1994

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Veyrier du 1er juin 1994;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des
bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

De donner le nom de

CV_61084

Chemin des Tritons

au chemin sans issue, situé à la hauteur du numéro 156 de la route de Veyrier.

Tritons: Reptiles à queue comprimée qui mènent une existence
amphibie. Pendant la belle saison ils vivent dans les mares et les étangs;
durant la saison froide ils s'enterrent ou se logent sous des pierres, où ils
demeurent engourdis jusqu'au printemps.

Autrefois riche en zones humides la région du plateau de Vessy était connue
pour abriter nombre d'espèces de tritons.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er octobre 1994.

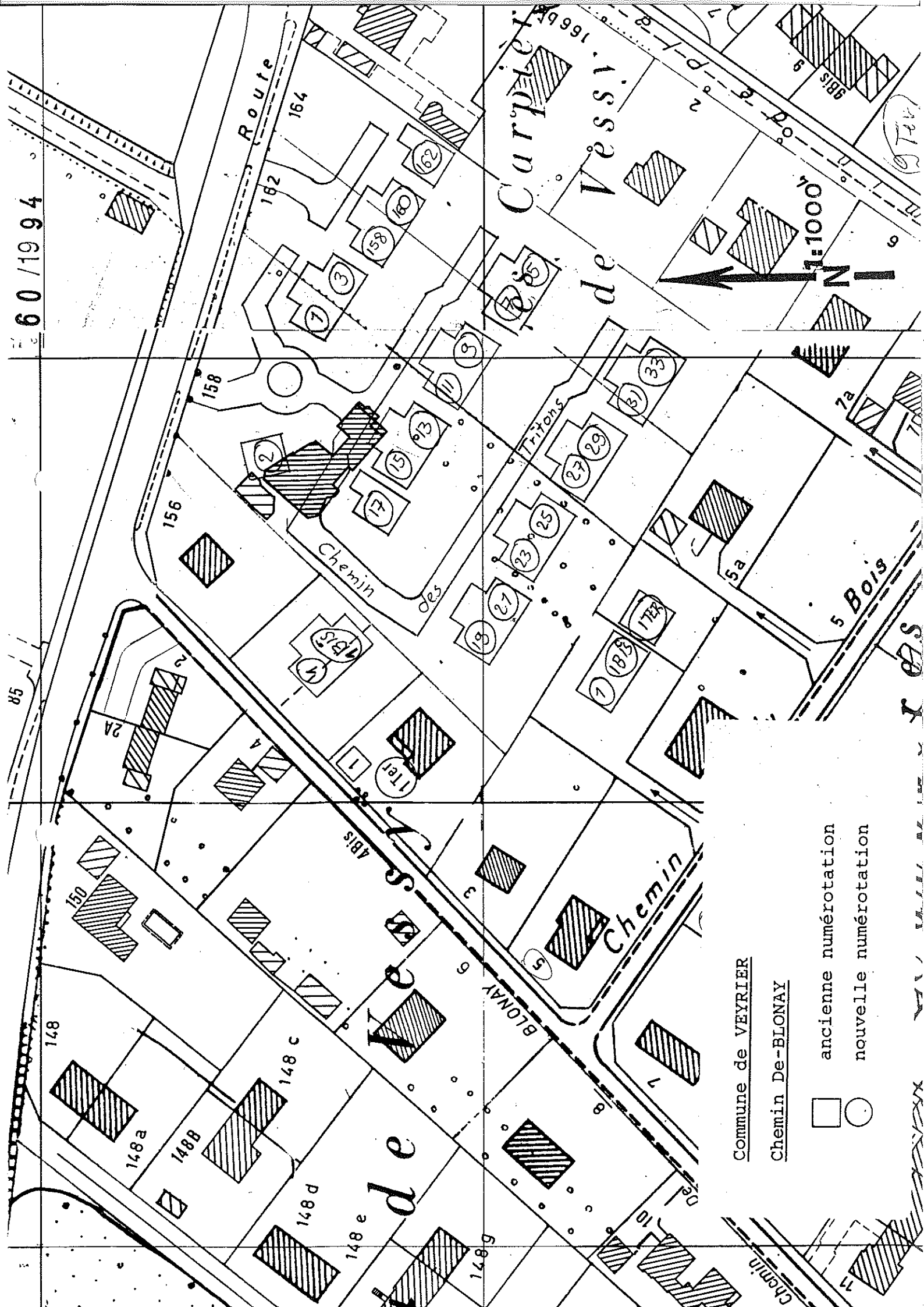
Communiqué à :

Travaux	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	1 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

60/1994



Commune de VEYRIER

Chemin De-BLONAY

- ancienne numérotation
- nouvelle numérotation